Vol. XXXII | Saint-Boniface, Manitoba, 9 Septembre 1903. | No. 43

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente.........8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées:
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

A NOS ABONNES

A nos abonnés qui sont arriérés dans leurs paiements et à toute autre personne qui paiera deux ans d'avance, nous donnerons une prime de haute valeur: un portrait des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII Ces papes sont au nombre de 263 et forment un groupe imposant Chaque pontife porte avec lui son blason. C'est un morceau rare. Qu'on se hâte, par conséquent soit de se mettre en règle dans ses comptes ou de s'abonner pour deux ans.

LA MOTION BORDEN

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la motion que M. Borden, chef de l'opposition, doit présenter lors de la seconde lecture du projet du Grand Tronc-Pacifique.

Il n'y a aucun doute qu'une discussion importante aura lieu sur l'amendement de M. Borden.

1o. Qu'il n'est pas opportun de ratifier le contrat contenu dans l'anexe des projets de loi maintenant devant cette chambre, intitulé "Loi concernant la construction d'un chemin de fer transcontinental."

2o. Que le gouvernement n'a pas mis devant cette Chambre de renseignements de nature à justifier le parlement d'obliger le pays à remplir ce contrat dans son ensemble, et plus particulièrement cette partie de la convention qui pourvoit à la construction de près de dix-neuf cent milles de voie ferrée, représentant la section orientale du chemin de fer y mentionné.

3o. En exposant sa politique dans le discours du trône à l'ouverrure de la présente session, le gouvernement s'est engagé directement et spécifiquement à nommer sur le champ une commission composée d'hommes d'expérience, chargé de préparer un rapport sur l'ensemble de la question des transports et des meilleurs moyens à prendre pour faciliter l'expédition du trafic aux points terminus.

4o. Que, pour donner suite à cette promesse, le gouvernement, le dix-neuvième jour de mai, 1903 par un arrêté du Conseil relatif aux questions se rapportant à l'industrie des transports au Canada, a fait connaître de nouveau sa politique dans les termes suivants :

Les questions qui doivent être étudiées sont complexes et difficiles, comprenant parmi les sujets qui doivent être élucidés le transport des produits de l'Ouest du lieu de production aux marchés de l'univers.

Ceci comprend l'étude de leur transmission :

Du lieu de production aux ports canadiens.

Du lieu de production aux ports occidenteaux du Lac supérieur.

Des ports occidentaux du Lac Supérieur aux ports de mer canadiens à l'Europe.

Du lieu de production aux ports canadiens sur le Pacifique

Comme ce sujet affecte les produits des provinces de l'Est du Canada, il comprend leur transmission :

Aux ports de mer

Des ports de mers à l'Europe

Il est évident qu'avant qu'une solution satisfaisante puisse être donnée à toutes ces questions, il est indispensable qu'une enquête complète et approfondie soit faite relativement aux conditions de l'expédition initiale et des possibilités d'améliorer les conditions se rapportant à telle expédition.

L'emmagasinage requis aux ports des lacs, des rivières et de l'Océan.

Les facilités offertes par les hâvres des lacs, des rivières et des ports de l'Atlantique et du Pacifique.

Les conditions relatives à la navigation de la route du St-Laurent et, généralement, à toutes améliorations, agrandissements ou autres questions se rapportant à l'utilisation plus économique et plus satisfaisante des voies de transports canadiennes terrestres ou fluviales.

En procédant à une telle enquête, on ne devra pas s'en tenir aux routes et aux facilités qui sont utilisées à l'heure qu'il est, mais, si la chose était nécessaire de nouvelles explorations devraient être faites de façon à s'assurer s'il ne serait pas possible d'ouvrir des voies de communication plus économiques et plus satisfaisantes pour effectuer les transports par terres ou par eau.

Les obstacles offerts aux transports par des voies toutes canadiennes, soit:

La concurrence des voies ferrées des Etats-Unis.

La concurrence de la marine marchande des Etats-Unis fréquentant les ports du Lac Supérieur.

La tendance des produits canadiens à chercher une issue vers l'est en recherchant les ports de Boston, Portland et autres des Etats-Unis devrait être étudiée, de même que les moyens les plus économiques et les meilleurs auxquels ont recours nos concurrents doivent être examinés avec soin et faire l'objet d'un rapport.

Dans ces circonstances il est du devoir du gouvernement du Canada de considérer et d'adopter les meilleurs moyens tendant à appliquer les mesures les plus propres à permettre au Canada de contrôler le transport de ses produits, et l'on croit que le mode le plus efficace de faire une telle enquête et d'obtenir les renseignements requis est la création d'une commission composée d'experts compétents et expérimentés.

5. Qu'une telle enquête ou étude n'a pas été faite ou tenue et que les renseignements requis mention és dans l'arrêté du Conseil précité n'ont pas été obtenus ou déposés devant cette Chambre

6. Que cette Chambre est d'opinion que le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince Edouard ne devraient pas cesser d'être la propriété du gouvernement du Canada et exploités par lui.

7. Que le réseau des voies ferrées du gouvernement devrait être développé et amélioré dans la province de Québec et dans les Provinces Maritimes, et de plus, devrait être prolongé vers l'Ouest à tels point ou points de façon à lui permettre de transporter à la partie orientale du Canada et à nos ports nationaux sur le Saint-Laurent et sur l'Atlantique le volume rapidement croissant de nos grandes régions de l'Ouest.

8 Et cala :

(a) En développant et en prolongeant le réseau des chemins de fer du gouvernement soit par la construction de nouvelles lignes ou parties de voie ferrée ou par l'acquisition ou l'amélioration des chemins de fer existants,

(b) En assurant au gouvernement le contôle et l'administration, ou quand la chose sera possible, en donnant à celui-ci la propriété, l'exploitation commune ou les facilités de parcours sur les sections où un seul chemin de fer peut utilement accomoder plusieurs réseaux.

(c) En donnant là et où la chose sera nécessaire, un aide appréciable sous forme de garantie d'intérêt ou autrement à la construction de chemins de fer dans le grand Ouest et aux voies ferrées de colonisation dans les vieilles provinces.

(d) En agrandissant et en améliorant nosre système de canaux, en développant nos magnifiques voies fluviales et en outillant parfaitement nos ports nationaux des grands lacs, du Saint-Laurent et de la côte de l'Atlantique.

(e) En perfectionnant un système d'élévateurs et en créant aux points terminus des facilités pour le trafic et en les mettant gratuitement à la disposition du commerce, et,

(f) En gardant le contrôle absolu et entier de la fixation des taux en retour de l'aide ainsi donné.

Nous ouvririons ainsi de nouveaux territoires, nous pourvoirions aux moyens les meilleurs et les plus économiques pour le transport de nos produits sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique; nous rectifierions sans délai ce qu'il y a de défectueux dans nos grands réseaux de chemins de fer de l'Est et de l'Ouest, nous ferions cesser toute accumulation de trains et nous nous assurerions le transport de nos produits par des voies canadiennes tout en stimulant en même temps et en développant le commerce interprovincial entre les différents groupes devant par la nécessité même des choses être appelés à payer le coût principal de telles entreprises nationales.

9. Que l'administration des chemins de fer du Gouvernement et de toutes les voix ferrées tombant sous le contrôle du gouvernement devrait être soustraite au contrôle politique d'un parti, à son influence et intervention.

10. Que dans le but d'atteindre ces résultats, le Gouvernement devrait, conformément à la politique sagement exposée dans l'arrêté du Conseil ci-haut cité, prendre l'avis et rechercher l'aide des meilleures autorités en la matière avant d'engager le pays à faire des dépenses pour l'exécution d'un projet quelconque destiné à donner une solution au problème du transport de nos produits nationaux.

Le Manitoba

Mercredi, 9 Septembre 1903

LA QUESTION DES ECOLES

L'hon. sénateur Bernier vient de demander au Sénat la production d'une copie du contrat passé en 1897 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local et signé par Sir Wilfrid Laurier et l'hon. M. Sifton; aussi une copie de la réponse donnée aux délégués de Winnipeg par M. Laurier et M. Fitzpatrick, lors de leur entrevue à Ottawa dans le cours du mois dernier.

Cette demande est d'une importance majeure et montre bien l'intérêt sérieux et constant que porte l'honorable sénateur à la question des écoles, avec laquelle il s'est identifié depuis le jour ou elle a surgi dans cette Province.

L'hon. sénateur Watson a cru bon à cette occasion de faire un discours dans lequel il n'a pas craint de dire que la minorité catholique du Manitoba est satisfaite de l'état de choses actuel, la meilleure preuve en étant, dit-il, le vote français aux dernières élections générales du Manitoba.

De deux choses l'une: ou le sénateur Watson est un ignorant, parlant de choses qu'il ne connait pas, ou c'est un intrigant sectaire, faussant délibérément les faits.

Nous lui donnons crédit des deux.

D'abord, il est faux que la majorité française et catholique ait donné la majorité des votes à M. Greenway!

Nous l'avons déjà prouvé, nous le répétons aujourd'hui.

La question est trop importante, surtout dans les circonstances actuelles, pour permettre au sénateur Watson ou à d'autres de travestir les faits sans leur prouver la fausseté de leurs paroles.

Voici:

Au Lac Dauphin, comté anglais, les paroisses françaises Ste Rose du Lac, Laurier, Canada-Ville, ont donné de fortes majorités c o n s e r v a trices.

Dans Avondale, comté anglais, les centres français Deleau, Grande Clairière, Pipestone ont donné cette année, comme aux dernières élections, de fortes majorités conservatrices.

Dans Dufferin, comté anglais, les centres français Fannystelle, St. Claude, St. Daniel ont donné de fortes majorités conservatrices;

Dans Manitou, comté anglais, les paroisses françaises Notre Dame de Lourdes, Saint-Léon, Somerset, ont voté en bloc pour le candidat conservateur, l'hon. M. Rogers.

Dans Morris, comté anglais, les paroisses françaises, Aubigny Letellier, Saint Joseph, La Salle ont voté en bloc pour le candidat conservateur, l'hon. M. Campbell. La paroisse de Saint-Jean-Baptiste, seule, a donné une majorité au candidat libéral M. Comeault; pour la simple raison que ce dernier réside et fait un bon commerce dans cette paroisse depuis de longues années.

C'est-à-dire que dans tous les comtés anglais, les paroisses françaises, excepté une, ont donné des majorités conservatrices.

Venons maintenant aux quatre comtés français.

Dans Assiniboia le candidat libéral, M. J. Préfontaine, a renié publiquement M. Greenway comme son chef politique, s'est déclaré partout comme indépendant et adversaire de la politique scolaire de M. Greenway; malgré cela il n'a eu que 17 voix de majorité sur le candidat conservateur.

Dans La Vérandrye, le candidat libéral M. William Lagimodière a aussi renié publiquement M. Greenway comme son chef politique, lui aussi s'est déclaré indépendant et adversaire de la politique scolaire de M. Greenway; malgré cela il n'a eu que 11 voix de majorité sur le candidat conservateur.

Dans Carillon, M. Arthur Hébert, le candidat libéral, a aussi renié publiquement M. Greenway comme son chef politique, et malgré cela notre ami, M. Albert Préfontaine, l'a battu par 91 voix de majorité.

Dans Saint Boniface, le candidat libéral M. Horace Chevrier a joué le jeu ordinaire des libéraux. Dans les centres anglais, il a déclaré qu'une fois élu, il *siégerait* à côté de M. Greenway.

Dans les centres français il a renié carrément M. Greenway, a blamé sa politique scolaire et s'est proclamé indépendant.

Malgré cela il lui a fallu aller chercher 1 voix de majorité au palais de justice!

M. Chevrier et ses amis auront du reste le plaisir d'y retourner. Nous nous chargerons nous-mêmes des *frais* de la réception.

Du reste, M. Bernier a eu dans la population française une majorité de 119 voix. Pas un candidat français n'a osé se présenter franc libéral, franc supporteur de Greenway; au contraire tous l'ont renié......

M. Watson viendra nous dire maintenant que l'élément français au Manitoba a voté libéral; il viendra nous dire que la minorité française a approuvé par son vote la législation scolaire de Messieurs Laurier-Sifton-Greenway.

Mensonge, calomnie!

La grande majorité de nos compatriotes du Manitoba a, Dieu merci, fait son devoir.

Le premier ministre Roblin, l'ami des canadiens-français, l'homme d'Etat courageux qui sur le parquet de la chambre, comme sur la tribune publique n'a jamais hésité a prendre notre défense, a reçu cette année la grande majorité du vote français et catholique.

Nous comprenons ces déclarations de M. Watson et des journaux libéraux.

Elles sont faites dans le but de tromper encore une fois l'électorat de la Province de Québec sur le sentiment de la minorité catholique du Manitoba.

Pour ces messieurs, l'honneur est un vain mot! la vérité n'est rien!

Ils n'ont ni l'esprit ni le cœur assez élevés pour discuter de haut avec justice et loyauté les questions politiques les plus grandes et les plus nobles.

Mr. Watson est un sectaire, fanatique et haineux, que la vue du crucifix dans les écoles enrage.

Les chefs libéraux français sont des *micllcux* incapables de défendre les principes les plus sacrés, mais prêts à avaler M. Greenway, tout rond qu'il est, pourvu que Mr. Laurier leur dise qu'il a bon goût.

Si la question des écoles n'est pas encore règlée, si nous souffrons encore au Manitoba, sous le coup de la persécution religieuse, nous pouvons remercier le parti libéral.

Ses chefs ont été traitres à leur parole et à leur mission.

M. Laurier a remporté une immense majorité dans la province de Québec, en trompant l'électorat sur le sentiment de la minorité française et catholique au Manitoba.

Cette victoire nous a mis dans la posture humiliante d'une nation qui embrasse avec gaité de cœur le talon de botte qui l'a écrasée.

Notre peuple a semblé préférer un homme, un nom, aux droits sacrés et inviolables pour la conservation desquels nos pères se sont battus comme des lions.

Le parti libéral veut encore continuer cette situation honteuse en trompant le peuple

Il est donc de notre devoir de crier, gare!

M. Watson vous n'avez pas dit la vérité.

Nous vous défions de prouver vos paroles!

C'EST BIEN RECOMMANDE

UNE ETUDE QUI VIENT A PROPOS

A titre de document nous prions Monsieur le Directeur du "Manitoba" de vouloir bien publier les lignes qui suivent. Elles sont extraites d'un article paru dans les *Etudes* du 5 août 1903. Pour avoir *été* inspirées par l'état actuel et la conduite passée, d'un clergé en particulier, elles ne s'appliquent pas moins à tous les pays; l'histoire, comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, n'étant qu'un perpétuel recommencement.

CHARLES REGNARD.

Quoi qu'aient pu prétendre les sectaires dans tout le XIXe siècle et encore dans les premières années du XXe, le clergé français s'est très peu, trop peu, occupé de politique.

A force de commenter faussement la parole de N.S.J.C: Mon royaume n'est pas ce monde; à force de crier sur les toits que le prêtre n'était qu'un homme d'Eglise et ne devrait être que cela, que les affaires temporelles ne le regardaient pas, les ennemis de l'Eglise ont fini par faire accepter par l'opinion publique comme une vérité incontestable, que le prêtre ne devait pas se mêler de la politique. Non sans ironie, ils disaient que son rôle était de se confiner dans la sacristie. Le clergé laissait passer ces assertions sans protestation, et, de fait, le prêtre n'usait presque pas de ses droits de citoyen. Il n'y a donc pas à s'étonner que cette erreur ait été admise non seulement par les impies et les indifférents, mais par la majorité des catholiques, et même par beaucoup de membres du clergé. La domination de l'Eglise, le triomphe du parti Prêtre, les envahissements du cléricalisme: tous ces grands mots moutaient les imaginations; ces idées devenaient un fantôme, un spectre noir, dont l'apparition à l'horizon suffisait pour provoquer chez beaucoup une terreur vraie ou feinte et servait de prétexte à la haine.

Jusqu'aujourd'hui nous souffrons des suites de ces idées fausses......................

Est-il vrai que l'intervention sacerdotale aurait fait plus de mal que de bien, comme le craignaient ses conseillers? Si oui, cela prouverait seulement combien il importe de combattre et de détruire un préjugé invétéré qui, en France, paralyse une force considérable, destinée par Dieu au service de la patrie et de l'Eglise.

Il faut vraiment que nous soyons des hommes à courte vue, pour que l'exemple de l'Allemagne et de la Belgique ne nous ait pas instruits. Dans ces deux pays on peut l'affirmer hardiment, c'est l'action du clergé dans la presse et son influence dans les élections qui ont sauvé la religion...........................

Le prêtre est citoyen français comme un autre; il a les mêmes droits qu'un autre; quand l'évêque lui a imposé les mains pour le sacrement de l'ordre, ce citoyen français a reçu une dignité nouvelle, a acquis des droits nouveaux, a accepté de nouveaux devoirs, mais le sacrement ne lui a rien enlevé de ses droits civiques et lui-même n'a renoncé à aucun de ses droits. Il peut donc comme tout citoyen s'occuper des intérêts particuliers de sa commune ou de son département et des intérêts généraux du pays......

"Il doit s'en occuper, avant tout, parcequ'il lui appartient d'éclairer là dessus la conscience des fidèles. Car les fidèles ont des obligations civiques, par rapport à tous ces points.

"Ces obligations, en général sont comprises dans le quatrième commandement de Dieu. Puisque le Seigneur a institué la société, il a aussi imposé des devoirs pour la conservation et le bien de cette société. Ce ne sont pas seulement les inférieurs, mais tous ceux qui, à un titre quelconque, détiennent une part de l'autorité, qui ont des devoirs à remplir. Et puisque de nos jours chaque citoyen a, plus que dans le passé, une part dans l'autorité, chacun a aussi le devoir de travailler au bien public, et est tenu en conscience à le faire, dans la mesure du possible. Comme d'ailleurs, le peuple ne peut en fait, exercer son autorité et procurer le bien général que par des délégués, il a le devoir strict de ne donner sa délégation qu'à des hommes honnêtes, capables de remplir leur mandat pour l'utilité commune; en d'autres termes, l'électeur a le devoir strict de ne voter que pour des hommes qui ne prendront aucune mesure nuisible à la religion et au pays. Celui qui manque à cette obligation, en votant pour un candidat qu'il sait devoir appuyer "des lois injustes ou contraires à la religion, commet sans aucun doute une faute morale"; dans certaines circonstances, l'abstention même serait coupable, puisque la loi de charité nous oblige à empêcher le mal d'autrui quand nous pouvons le faire sans trop de difficulté. Si l'abstention est cause du succès d'un candidat qui fera le mal, les abstentionnistes ont leur part de responsabilité.

"C'est à la hiérarchie catholique que Notre Seigneur Jésus Christ a dit: "Allez, enseignez toutes les nations". Il n'a pas excepté les nations qui seraient en république. Que doivent enseigner les évêques et les prêtres? L'observation des commandements de Dieu, sans doute. Or, les droits et les devoirs de l'autorité civile, les droits et les devoirs des subordonnés sont fixés par le quatrième commandement de Dieu; donc les prêtres ont le droit et le devoir d'enseigner, sur ces différentes questions, et les "administrateurs et les administrés."..........

"Dans l'Encyclique Immortale Dei du 1er novembre 1885 le Souverain Pontife Léon XIII écrivait:" Tout ce qui, dans le choses humaines, est saint de quelque manière que ce soit, tout ce qui se rapporte au salut des âmes ou au culte divin, que ce soit par sa nature ou par le but auquel on le rapporte, tout cela est soumis au pouvoir et à la décision de l'Eglise." Comme citoyens et électeurs, les catholiques out donc des devoirs à remplir. Connaissent ils assez ces devoirs, ont-ils conscience de leur importance? Il est permis d'en douter quand on voit combien souvent des hommes qui se disent catholiques et qui même pratiquent leur religion, donnent leurs voix à des sectaires, adversaires reconnus de cette religion et cela pour quelque avantage matériel, ou même par pure insouciance. C'est évidemment au clergé à instruire les fidèles de leurs devoirs; et, si donner cette instruction, est faire de la politique, c'est au clergé à faire de la politique."

LE SENATEUR COX NE PEUT PAS ATTENDRE

Que veut dire le premier ministre, par ces paroles:

Voici le flot qui nous apporte la fortune, et si nous le laissons passer, il se pourrait qu'il ne revienne pas.

Que veut dire le premier ministré, par ces paroles:

Nous ne saurions différer, parce que l'heure ne souffre point de retard.

A mon avis, M. l'Orateur, et cela soit dit en toute déférence pour le chef du cabinet, il eût été aussi exact, sinon aussi poétique de sa part de dire: Il nous est impossible d'attendre, parce que le sénateur Cox ne peut attendre.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. BLAIR: Que veut dire encore le premier ministre, par ces paroles:

Nous ne saurions différer, parce qu'à cette époque de merveilleux développement le temps perdu l'est doublement.

Que veut-il dire, lorsqu'il affirme que temporiser serait porter un coup fatal à notre vie nationale: que serait peine inutile que de prendre le temps de faire les études voulues, afin d'arriver à une décision marquée au coin de la sagesse au sujet d'une entreprise infiniment plus vaste que toutes celles qui ont jusqu'ici été soumises aux délibérations du parlement? Je ne vois pas qu'il y ait lieu d'invoquer l'aide du ciel contre la possibilité même d'un léger délai en pareille matière. Je ne m'explique pas en quoi les intérêts du Canada seraient lésés si dans les démarches que nous faisons, nous usions de temporisation pour bien nous orienter vers le but visé, pour bien définir les responsabilités que nous voulons assumer, et mieux étudier le milieu et les conditions où nous exerçons notre initiative.

Pourquoi le premier ministre affirme-t-il d'un pareil ton qu'il ne faut pas même délibérer un seul instant, une seule minute? Que le gouvernement ne délibère point! Mais à mon avis, M. l'Orateur, avant de charger les épaules du peuple canadien d'un énorme fardeau, avant d'engager législativement le pays à l'exécution d'un projet si gigantesque, il est juste que le peuple soit mis en lieu de le discuter et d'y réfléchir; il est juste que la presse puisse le débattre, ce projet, et que les citoyens de ce pays sachent ce que le gouvernement se propose de faire. Je ne saurais me défendre de l'impression que toute cette hâte, cette précipitation apportée dans l'élaboration et la délibération de cette mesure, est moins l'œuvre d'un jugement sain et réfléchi que le résultat d'un état d'âme ou d'exaltation sentimentale approchant de l'hystérie; car il m'est impossible de croire que mes collègues aient obéi à d'autre mobile que celui de plus parfait désintéressement.

(Discours de M. Blair, dénonçant le projet du Grand-Tronc-Pacifique, le 11 août dernier).

L'ACADEMIE STE-MARIE

C'était, dimanche, la bénédiction de la nouvelle académie Ste-Marie à Winnipeg. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque officiait. LeR. P. Drummond a fait une allocution de circonstance.

Ont pris part à cette cérémonie: plusieurs membres du clergé, le personnel de l'institution, les parents et amis des élèves.

Le nouvel édifice est un véritable château. Située au bord de l'Assiniboine, en face du pont Maryland, entourée d'arbres, pourvue d'une cour spacieuse, cette imposante construction de pierres et de briques fait honneur non-seulement aux révérendes Soeurs de Jésus-Marie, mais à tous les catholiques, disons plus, à toute la ville de Winnipeg. L'intérieur de l'académie a été aménagé en vastes appartements, tous bien appropriés aux différents buts qu'on leur assigne. Une visite à la chapelle, à la salle de réception, au parloir, au salon de peinture, est particulièrement remplie d'intérêt. Tout a été étudié, calculé, prévu.

Les révérendes sœurs sont heureuses d'être installées dans de si beaux locaux où elles pourront accomplir leur rôle d'éducatrices avec plus de facilité et de satisfaction. Les élèves de l'Académie, elles aussi, sont enchantées Ces demoiselles pourront en effet se flatter de fréquenter une maison d'éducation à nulle autre pareille à Winnipeg.

AVIS.

EST par les présentes donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de la "The St Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld," aura lieu le 15 septembre 1903 à trois heures p.m., au bureau du soussigné à Saint-Jean Baptiste pour recevoir le rapport des directeurs pour les opérations de l'année écoulée, et pour élire un nouvel Bureau de directeurs.

Daté à Saint Jean Baptiste ce treizième jour d'Août 1903.

JOSEPH BARIL,

Sect.-Trésorier "The St. Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld."

Contestations d'Elections

Les libéraux contestent les élections de Hons. M. M. Roblin, Rogers, Campbell et Mc Fadden; de M. M. Johnston. (Turtle Mountain) Agnew (Boissevain) Les conservateurs contestent les élections de Hons. Ths. Greenway et C. J. Mickle. Il y aura d'autres protets d'ici à quelques jours.

La Fete du Travail

Elle a été gâtée par la pluie, cette année, la fête du travail.

L'Union des corps et métiers a fait sapara de quand même dans la matinée. La procession a défilé dans la rue Main par une pluie battante. Il y avait naturellement autant de parapluies que chapeaux. Dans l'après-midi le temps s'est remis un peu, et nos travailleurs ont put se premener dans les rues.

Un reconstituant. Perdez-vou de l'embonpoint? L'Emulsion "The D. & L." vous fera toujours du bien et reconstituera votre système, vous redonnera une bonne digestion et une bonne santé. Fabriqué par The Davis & Lawrence Co., Ltd. 1

Congres Pedagogique

Un congrès pédagogique aura lieu à l'école Gladstone, Fort Rouge, Winnipeg, les 22 et 23 octobre prochain. Les instituteurs et institutrices des écoles bilingues sont priés d'y assister.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Madame J. Chénier, d'Edmonton est en promenade chez son beau-frère Félix Chénier.

—L'ouverture des classes au pensionnat de Saint-Boniface aura lieu le 15 du courant.

—M. Edmond Latrance, de cette ville, est arrivé la semaine dernière de Dawson City; il a fait un bon voyage.

—A l'avenir, les vêpres auront lieu à 3 heures de l'après midi, le dimanche à la Cathédrale.

—Madame Jules Royal est partie la semaine dernière avec ses enfants pour une promenade à Edmonton.

—Plusieurs chasseurs sont partis de Saint Boniface lundi pour aller renouveler connaissance avec le canard.

- Mesdames G.A. Dubuc et A. Gingras sont revenues jeudi d'une promenade de quelques semaines dans la province de Québec.

—Sauf le couvent de Saint-Boniface, toutes nos maisons d'éducation ont ouvert leurs portes à leurs élèves. Le nombre des écoliers et écolières est plus considérable que jamais.

—Perdu- Depuis samedi dernier en venant de Winnipeg, à St-Boniface par le pont Louise, une mante, en pelleterie; une récompense libérale sera payée à toute personne qui la rapportera à nos bureaux.

—Nos policiers sont assez occupés ces jours-ci. Samedi matin, le dossier de la cour de police était assez chargé : cas de désordre ou d'ivrognerie.

—Un commencement d'incendie s'est déclaré au couvent des RR. SS. de Jésus-Marie à Saint-Boniface, jeudi-après midi. Le sous-chef Poirier a sonné immédiatement l'alarme et s'est rendu sur les lieux, où il a réussi à éteindre le feu.

—Madame M. A. Girard vient de faire réparer son bel immeuble de la rue La Véraudrie. Le vaste édifice a été arrangé en quatre magnifiques logements. En attendant l'eau que nous fournira la ville d'ici à quelques mois, on y a installé des citernes Ceux qui désireraient se réserver des logements dans ce bloc voudront bien s'adresser à madame Girard.

A TOUT AGE

Les homme et les femmes de tout âge, qui sont faibles et épuisés, retrouveront dans les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard la force et la vigueur. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez La Cie Medicale Franco-Coloniale, Montréal.

YOU'LL FIND IT IN WAGHORN'S GUIDE

Chronique de la Province

Letellier

Mademoiselle Eléonore Gingras, de Neche, était ici la semaine dernière en visite chez monsieur J. B. Gravelines.

Le Docteur Bélanger nous a laissés la semaine dernière pour retourner à Sainte-Agathe où il a fait l'acquisition de la résidence privée de monsieur A. Toupin.

Les étrangers sont émerveillés de la grandeur de nos champs cultivés. Le résultat de la récolte dépasse l'attente générale.

Déjà environ un quart du blé est battu, et le rendement est d'environ 20 minots à l'acre. Un grand nombre de canadiens français de la province Québec sont ici pour travailler aux battages. Parmi eux est un club entier de base-ball venant de la vallée Matapédia.

Une rencontre devait avoir dimanche dernier avec le club de Saint-Jean-Baptiste mais pour des raisons que l'on peut deviner, le club de l'Est n'a pas répondu à l'appel. Le capitaine du club de Saint-Jean-Baptiste, a pour cette raison donné la communication suivante à votre correspondant:

St-Jean-Baptiste, 7 septembre 1903.

Le club de base-ball de Saint-Jean-Baptiste lance un défi au club de la vallée Matapédia actuellement à Letellier, pour un enjeu de quinze piastres, dans une partie qui sera jouée à une date choisie d'un commun accord par les contestants.

Thimothée Pélissier, capitaine club de base-ball de Saint-Jean-Baptiste.

Ville De Saint-Boniface.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle seront faits les dits trottoirs, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en comptant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif ci-dessus mentionné, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-ci-dessus.

1o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté Est de la rue St-Jean-Baptiste, depuis la ligne Nord de l'avenue Provencher jusqu'à la ligne Nord de la rue Notre Dame; coût approximatif $225.00.

2o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur la rue Dumoulin, depuis la ligne ouest de la rue Laflèche jusqu'à la ligne ouest de la rue Maisonneuve; coût approximatif $25.00.

St. Boniface, 8 septembre 1903.
(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Vente a l'Enchere

Une jument grise étampée sur la hanche gauche. Mise à l'enclos le 16 août 1903; sera mise en vente à l'enchère le 16 septembre à 2 heures p. m., à l'enclos public en arrière de l'hotel de ville.

LIG. GAGNÉ,
Gardien d'Enclos.

Saint-Boniface, 2 septembre 1903.

WAGHORN'S GUIDE AT ON TRAINS 5c

ON EXIGE DE BONS

CHEVAUX SUR LE MARCHE

Les chevaux boiteux se vendent moins qu'à leur valeur et ne sont désirables en aucune façon. Ces chevaux sont faciles à guérir. Quelques bouteilles de

KENDALL'S SPAVIN CURE

guérira de façon permanente les Eparvins, raideurs, courbatures, etc., et toutes les formes de maladies qui font boiter. Ce remède guérit annuellement des milliers de cas. Les guérisons comme celle que nous racontons plus bas sont des personnes de mérite.

Maladie des Eparvins de dix ans guérie

Earlville, N. Y., Mar. 11. 1901.

Dr. B. J. Kendall Co., Messieurs: Il y a quelques années j'employai votre remède sur un cheval qui avait les Eparvins, et ce remède a opéré guérison complète, ces Eparvins affectait le cheval depuis sa naissance c'est-à-dire depuis 10 ans. J'ai une jument qui vient de se blesser en tombant d'un pont; je vais lui faire faire une cure de votre remède. S'il vous plaît, envoyez-moi un exemplaire de votre traité "Treatise on the Horse and his diseases" Votre tout dévoué.

CLARK C. PORT.

Prix $100 six pour $5. Comme remède c'est sans égal. Demandez à votre pharmacien le Kendall's Spavin Cure, aussi le Treatise on the Horse; adressez gratuitement.

DR. KENDALL Co. Enosburg Falls, Vt.

Les Tumeurs Fibreuses Guéries.

Remarquez le résultat des conseils et du remède de Mme Pinkham.

Je vous écrivais il y a quelque temps, vous donnant les symptômes de ma maladie et vous demandant vos conseils. Vous avez répondu; j'ai suivi vos conseils fidèlement et maintenant je suis en bonne santé.

L'usage du **Composé Végétal de Lydia E. Pinkham**, a fait disparaître la tumeur et renforci le système tout entier. Je puis marcher des milles maintenant.

Le **Composé Végétal de Lydia E. Pinkham** vaut cinq piastres la goutte. Je conseille aux femmes qui ont des tumeurs ou qui souffrent de n'importe quel autre trouble féminin de l'essayer avec confiance. — Mme E. F. Hayes, 252 Dudley St, (Roxbury) Boston, Mass.

$5000.00 de récompense à qui prouvera que l'original de cette lettre n'est pas authentique.

Des montagnes d'or ne pourraient acheter un tel témoignage ou prendre la place de la santé et du bonheur que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a rendus à Mme Hayes.

Un tel témoignage devrait être pour toutes les femmes une preuve convaincante que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est sans égal comme remède, pour guérir toutes les maladies de femmes, des troubles féminins, les tumeurs, les inflammations, l'ulcération, la descente ou le déplacement des organes, le mal de dos, les irrégularités supprimées ou douloureuses.

Le nombre et le caractère des témoignages que nous publions tous les jours dans les journaux, ne devraient laisser aucun doute dans l'esprit des personnes intelligentes.

THE LIQUOR LICENSE ACT

The following application for a wholesale License has been received and will be considered by the Board of License Commissioners for license District No. 3 on friday the Twenty-fifth day of September A. D. 1903, at the hour of 3. p. m. in the Town Hall of Morris.

Louis Marcil: Wholesale Liquor License in the Village of St-Jean-Baptiste.

J. PENROSE,
Chief License Inspector.

Date at St. Boniface this 7 day of September A. D. 1903

A VENDRE

Maison neuve avec améliorations, modernes. Rue Notre-Dame, Saint Boniface
J. LECOMTE.

BY RAIL, Stage LAKE, WAGHORN'S GUIDE

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'à la séance du conseil de la Ville de Saint-Boniface qui aura lieu le 14ème jour de Septembre 1903 à 8 heures p.m. à la Salle du Conseil à l'hôtel de Ville, c'est l'intention du dit Conseil de Ville, de passer un règlement fermant et abolissant toute cette partie du grand chemin public dans la Ville de Saint-Boniface, maintenant connu comme le chemin Sainte Marie, tel qu'il est indiqué sur un plan enregistré au Bureau des titres à Winnipeg comme plan No. 606, se trouvant à l'ouest de la limite ouest de l'avenue Taché prolongée au travers du dit grand chemin public, tel que la dite avenue Taché est maintenant tracée à travers du lot 80 de la paroisse de Saint-Boniface, et au nord de la limite nord de la rue Marion prolongée à l'ouest à travers le dit grand chemin, tel que la dite rue Marion est indiquée sur un plan enregistré au Bureau des Titres à Winnipeg sous No. 386; et aussi pour vendre le terrain compris dans la partie du dit grand chemin à être ainsi fermée et abolie aux propriétaires d'aucuns des terrains adjacents respectivement, suivant l'acte municipal, et au cas où les dites parties respectives refuseraient de devenir acquéreurs au prix fixé par le conseil, alors vendre le dit terrain à toute autre personne ou corporation pour le même ou tout autre prix plus élevé ou autrement tel qu'autorisé par le dit acte; et qu'à la dite séance et avant que le dit règlement soit passé, le dit conseil entendra toute personne soit personnellement ou par Conseil ou procureur, dont la propriété pourrait être affectée préjudiciablement et qui demandera à être entendue. Daté à Saint-Boniface ce 3ème jour d'Août 1903.

THEO. BERTRAND.
Sec. Trésorier.

NOTICE

NOTICE is hereby given that at the meeting of the Council of the Town of St. Boniface to be held on the 14th day of September 1903 at the hour of eight o'clock p.m., at the Council Chambers in the Town Hall in said Town, it is the intention of said Town Council to pass a by-law closing and stopping up all that portion of the Main Highway in the Town of St. Boniface (now known as St. Mary's Road) as the same is shown on a plan registered in the Winnipeg Land Titles office as plan number six hundred and six (606) lying to the west of westerly limit of Tache Avenue produced across the said Main Highway as the said Tache Avenue is now located across lot eighty (80) of the parish of St. Boniface, and to the north of the northerly limit of Marion Street produced westerly across the aforesaid Main Highway as the said Marion Street is shown on a plan registered in the Winnipeg Land Titles office as number three hundred and eighty-six (386), and for selling the land comprised in the portion of the said road so to be closed and stopped to the owners of any of the adjoining lands respectively as authorised by the Municipal Act and in case said parties respectively refuse to become the purchasers at such a price as the Council thinks reasonable, then for the sale thereof respectively to any other person, persons or corporation for the same or at a greater price, or otherwise as authorised by said Act, and that at said meeting and before the said by-law shall be passed the said Council will hear any person or by Counsel or Attorney anyone whose land might be prejudicially affected thereby and who petitions to be heard.

Dated this third day of August 1903.

THEO. BERTRAND.
Secretary — Treasurer.

A Vendre

Immédiatement Le ½ N. W. de la sec. 7 Tp. 7 Rg. 8 171 acres dont 35 en culture Animaux de ferme, Instruments d'agriculture, Récolte etc. etc., Un bon marché à faire. Veuillez vous adresser à.

M. LOUIS BRISEBOIS
St. Joachim de LaBroquerie, Man

A Vendre

Machine à battre à bon marché, Engin et Séparateur complet, condition facile. S'adresser à M. P. Lagasse, Saint Adolphe, ou au No 271 Garry Street.

TERRE A VENDRE

Vente de terre à L'a Broquerie avec 40 têtes d'animaux, instruments aratoires ou la terre seule, s'adresser à,

M. P. A. ST-LAURENT,
LaBroquerie Man.

AVIS

M. De Galembert, le photographe de Winnipeg, a l'honneur de prévenir la clientèle française qu'il se tiendra à sa disposition pour des photographies et portraits de toute sortes.

A la Grande Clarière du	12 au 21 Sept.
A Mariapolis du	21 au 25 Sept.
A St-Alphonse du	25 au 30 Sept

NETTOYAGE DE TAPIS

POSAGE DE TAPISSERIE

RIDEAU DE DENTELLE NETTOYES ET POSE

MEUBLES

DÉMÉNAGÉS EMPAQUETÉS ET EMMAGASINÉS.

WILL G. FURNIVAL
213 Rue Principale Phone 2041

HOTEL IROQUOIS

EN FACE DE L'HOTEL DE VILLE, WINNIPEG

M. LOUIS CARDINAL, PROP.

M. Louis Cardinal, autrefois du Portage du Rat, a le plaisir d'annoncer au public français qu'il a acheté cet hôtel; et le public voyageur y trouvera tout le confort désirable. Pension de première classe, Prix modéré. Liqueurs et cigars de choix

UNE VISITE EST SOLLICITEE;

LOUIS CARDINAL Prop

Ville de Saint-Boniface

OUVERTURE DE RUELLE

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

1o—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et La-Verandrye, depuis l'avenue Taché jusqu'à la rue St-Joseph, coût approximatif $1605.00

2o—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et La-Verandrye, depuis la rue St-Joseph Jusqu'à la rue du collège coût approximatif $1313.00

3—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et La-Verandrye, depuis la rue du Collège jusqu'à la rue St-Jean-Baptiste coût approximatif $1317.90

4—Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame LaVérandrye depuis la rue St-Jean-Baptiste jusqu'au chemin de fer C.N. R. avec débouché sur le lot 673 a b', 76 à la rue Notre Dame, coût approximatif $725.00

Les estimations ci-dessus comprenant la compensation à être accordée aux propriétaires pour le terrain exproprié ainsi que les frais de terrassement et autres frais à encourir pour l'ouverture de ces ruelles.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés aboutissant sur la dite ruelle respectivement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en dix années; l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en comptant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, des propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux comme susdit, acquérir les terrains et prendre toutes autres mesures nécessaires et prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 8 Septembre 1903.
(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorie

LES Ecremeuses EMPIRE

Donnent satisfaction partout où elles sont employées. Lisez la lettre suivante:

Coulee, Assa, Oct. 10 1902.
A la Manitoba Cream Separator Co.,
Winnipeg, Man.,

Messieurs,

Ci inclus $50.00 dernier paiement sur l'ecremeuse No 19317, que vous m'avez vendue. C'est une bonne machine et nous n'avons jamais regretté de l'avoir achetée. Elle nous a plusieurs fois déjà payé sa valeur.

Vous souhaitant beaucoup de succès nous demeurons,
Bien respectueusement,
S. W. Anger.

Vous serez contents si vous achetez une écremeuse Empire.

THE MANITOBA
Cream Separator Co. Ltd.
187 Rue Lombard

GUILBAULT & CIE

— IMPORTATEURS DE —

Quincaillerie, Ferblanterie, Huile, Peinture, Harnais, etc., etc.

Assortiment considérable de

Poêles et Ustensiles de Cuisine.

A VENDRE

AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

Gréement de beurreries et de fromageries.

Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE
BOITE DE POSTE, 147. - - - TÉLÉPHONE, 604.
13-3-01

Librairies Keroack

D. Keroack.	M. E. Keroack.
RUE DUMOULIN,	COIN DES RUES MAIN ET WATER. En face de l'Hotel Manitoba.
Saint-Boniface.	*Winnipeg.*

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés.

CARSLEY & CO.,

344 RUE MAIN

Grande vente annuelle de coupons, qui durera une semaine, coupons de Soies, Cotons, Flannellettes, d'Etoffes à robes, etc.

Grande réduction dans toutes les marchandises que nous avons au magasin; il nous faut vendre ces marchandises, afin de pouvoir mettre notre stock d'hiver.

Bas valant $15.20, cette semaine 10cts.

Sous-vêtements pour hommes 30c.

Mousselines blanche et de couleurs à 5c. 8c. 10c.

Blouses pour dames. a 25c. 50c. 75c.

Venez maintenant pour avoir le meilleur choix chez.

CARSLEY & CO.

344 RUE MAIN

C. A. GAREAU

VENTE SPECIALE

Pour une semaine Chemise de $1.25, a $1.50 pour 65c.

Bas en caschemire noir semeless 5 pair pour $1.00.

A L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR

C. A. GAREAU
Coin des Rue Main et Logan

Allaire & Bleau

AVENUE TACHE - - SAINT-BONIFACE

Vous trouverez à notre établissement une ligne complète de Quincailleries, Ferronnerie, Ferblanteries, Granites, Blanc Emaillé Peinture, préparées, Vernis de toute sortes, Blanc de Plonb, Huiles à peinture, Huile de Charbon, Huiles à machine, Poêles à Cuisine, Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, outils de ferme, Harnais double et simple.

Broche barbelé. A des prix défiant toute compétition, au comptant seulement.

Ferblantier attaché a l'établissement; montage de Poêles et posage de Fournaise à air chaud.

AGENTS D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

Allaire & Bleau

Saint-Boniface

AGENTS POUR LA FAMEUSE MACHINE A ECRÉMER

LA NATIONALE

La meilleure,
La plus simple,
La moins dispendieuse,
La plus facile a operer.

Le Gin Canadien

MELCHERS

Croix Rouge

Est plus doux a boire.
Plus agréable au gout.
Et meilleur pour la santé que n'importe quel autre Gin.

C'est le seul Gin

qui avant d'être vendu a vieilli pendant des années dans des entrepôts du Gouvernement.

L'AGE FAIT SA SUPERIORITÉ.

Boivin, Wilson & Cie., MONTREAL. Seuls Concessionnaires.

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Hiutième seance du conseil de la Municipalité de Montcalm, tenue à Letellier ce 1er jour de Septembre 1903.

Présent, Napoléon Comeault préfet, Thomas Eyres, Eugène Cartier, Narcisse Breton Zéphirin Dumontier, conseillers.

Le préfet appelle à l'ordre et le greffier donne la lecture du procès verbal de la dernière réunion du conseil qui est adopté sur motion de Zéphirin Dumontier appuyé par Thomas Eyres.

Dumontier Eyres. Que les minutes de la dernière assemblée soient adopté telles que lues. Adopté.

Breton Dumontier. Que l'évaluation sur la maison de Caroline Savoie soit biffée ainsi que les arrérages de la dite maison jusqu'à ce jour. Adopté.

Breton Dumontier. Que la somme de une piastre par semaine soit payé à Madame Antoine Duval comme support dans sa maladie. Adopté.

Dumontier Cartier. Que le péfet, le Sec. Trésosier et les Conseiller, Eyres et Dupré forment une délégation pour aller le 9 du prérent mois rencontrer le conseil Municipal, et régler le différent qui existe entre la Municipalité de Montcalm et la Municipalité de Morris. Adopté.

Cartier Dumontier. Que la somme de $10.00 soit remis au Dr Renaud pour soin donnés à Mme Cayer. Adopté.

Eyres Cartier. Que le secrétaire trésorier soit autorisé à préparer une liste des terrains arriérés pour taxes et qu'une vente soit annoncée dans le journal d'Emerson et dans le "Manitoba." Adopté.

Dumontier Cartier. Que le rapport du comité des finances soit adoptée. Adopté.

Breton Eyres. Que le conseil s'ajourne jusqu'au second mardi d'Octobre. Adopté.

AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque.

A. G. MURRAY,
Avocat pour les Requérants

Daté à Toronto 23 Avril, 1903.

FEUILLETON DU MANITOBA.

UN PROFESSEUR INTERESSANT

No. 17

—C'est probable, m'a-t-elle répondue paisiblement.

—Oh ! comme tu dis cela ! On voit bien que tu n'es pas interessé à la question ! !

—Mais, chérie, reflèchis un peu... Il est marquis ; il est très riche ; il est joli garçon.....

—Oh! non !

—Il est un peu bête c'est vrai......

—Oh ! oui ! oh ! oui ! ! Très bête, même

—Non, pas plus que la plupart des jeunes gens que nous rencontrons dans le monde, a continué Jeanne sans se troubler. Tu sais, les intelligences supérieures, on ne les trouve pas à la douzaine, comme les petits pâtés !

—C'est pour cela, Jeanne que je désirais tant avoir M. Chambert !

—Tu l'aura ne te tourmente pas...Tu livreras une petite bataille pour l'obtenir parceque dans les mariages, vois-tu, c'est comme dans les pralines : il y a l'amande et le sucre ! Et les parents pensent tout de suite à l'amande, autrement dit, au côté sérieux de la question, pendant que nous ne songeons qu'à croquer le sucre......

Quelle sagesse a cette Jeanne, presque autant que feu le roi Salomon !... Je l'écoutais très satisfaite : elle a repris son petit discours :

—Ton M. Chambert est pourvu d'un vieux père très célèbre ; d'un frère en passe de le devenir ; d'une fortune qui lui permettra de t'offrir au moins, pour le commencement, ton coupé ; il écrit des romans qui passionne nos familles. Alors, tu peux être tranquille ; M. de Rouvres en sera pour ses soupirs... et tu auras la praline !

La confiance de Jeanne me gagnait. J'ai repris bien vite pour oublier M. de Rouvres :

—Ils sont tous si sages, dans cette famille Chambert. Jamais ils ne voudront d'une petite folle comme moi.

Je disais cela pour que Jeanne me rassurât.

—Eh bien ! ils te rendront sage comme eux. Tu as déjà des dispositions, puisque tu veux toujours devenir une femme sérieuse. Ils s'y mettront tous, et ils feront de toi une vraie perfection.

Moi, transformée en perfection ! Cette perspective ! Cette perspective nous a semblé si drôle, que nous avons recommencé à rire.

La cloche du dîner sonnait, nous sommes descendues.

Je marchais en plein ciel, et j'avais tout à fait oublié Mlle d'Alvare.

Ier mai.

Je ne me doutais guère, en partant pour le *Vernissage*, de tout le plaisir qui m'y attendait.

Maman devait venir. Mais, en entendant Patrice pousser des cris d'aigle parce que Méta l'empêchait de renverser l'encrier par terre, elle s'est tellement effrayée qu'elle a attrapé la migraine, et a dû rester tranquillement sur sa chaise longue.

Je suis donc allée avec papa, qui, par extraordinaire, abandonnait la chambre. Il fallait vraiment que les dernières séances eussent tout à fait épuisé son fond de patience, qui est grand pourtant!...

...Nous avions traversé presque toutes les salles, pas examinant les tableaux ; moi, les regardant à peu près autant que les visiteurs, qui, pourtant, étaient tres amusants à voir ! mais je commence à oublier moins souvent ma résolution de devenir une femme raisonnable.

Nous avions rencontré M. de Rouvres, qui avait une bonne envie de nous accompagner. Maman l'y aurait autorisé... Papa n'en a pas même eu l'idée, et j'ai eu bien soin de ne pas compendre ses allusions.

Il était quatre heures et demie. Nous commencions à être fatigués. Papa, plein d'attentions pour moi,— comme pour une dame, m'offre de passer au buffet.

Nous arrivons, un monde fou ! Pas une table !

Papa voulait s'en aller, mais j'avais une soif d'Arabe au milieu d'un désert et je m'écrie :

Qu'importe qu'il n'y ait pas de place ! Demandez une glace, papa, je la prendrai debout.

Je ne sais si j'avais parlé un peu haut; mais à ce moment, deux messieurs qui s'installaient à quelques pas de nous se retournent; l'un était le jeune député de la Vendée, ami de papa, M. de Ternau, et l'autre, lui ! M. Michel !

Je me demande encore comment j'ai fait pour conserver mon apparence correcte et indifférente, en le reconnaissant....

Il salue

Comme je répondais, papa, qui, hors de la politique, est toujours distrait, me demande :

—Qui est-ce donc ?

Je lui murmure :

—M. Chambert, de l'Institut ! Vous vous rappelez bien...

Il n'est pas du tout de l'Institut ; mais j'avais pris la première recommandation qui m'était venue à l'esprit.

—Ah ! Oui !... fait papa avec conviction.

Il s'approche ; ces deux messieurs aussi. Papa reconnaît M. de Ternau Echange de poignées de main, saluts. Moi, je pensais à ce que m'avait dit Jeanne...

—N'avez-vous pas de table ? demande M. de Ternau.

Papa répond que "non"; puis il ajoute que "bien certain nous allions en trouver une."

Et cela d'un ton si assuré que je regarde autour de nous. Pourtant personne n bouge.

M. de Ternau se tourne vers moi.

—Voulez-vous, mademoiselle, nous faire l'honneur d'accepter celle que nous possédons, M. Chambert et moi ?

J'étais un peu embarassée. Je trouvais toute naturelle sa manière d'agir, car il est absolument dans l'ordre que les messieurs se dérangent pour les dames, mais je ne pouvais pas le lui déclarer......

—Je vous en prie, me dit M. Michel.

J'avais une envie folle de lui crier.

—Mais je ne demande pas mieux !

Heureusement, papa vint à mon secours :

—Paule accepte, à la condition que vous voudrez bien partager avec nous cette précieuse table.

J'ai vu à l'expression du visage de M. Michel qu'il allait s'excuser. Alors, j'ai continué très vite :

—A mon tour je vous prie d'accepter.

Il est impossible de dire "non", mademoiselle, m'a répondu M. de Ternau avec un sourire qui ressemblait à un compliment.

—Nous nous sommes tous assis.

Je me trouvais près de papa ; mais lui aussi était près de moi ;

Nous avions un petit air de famille ainsi.— C'était bon ! Tout me paraissait charmant : le buffet les garçons, les tables, le public ! Et j'ai mangé ma glace sans m'apercevoir qu'elle était au citron... Et je le déteste à l'ordinaire...

M. Michel ne me parlait presque pas ; il causait avec papa et M. de Ternau. Mais cela m'était bien indifferent, puisqu'il promettait de venir au dernier mardi de maman, qu'il n'était pas avec Mlle d'Alvare et ne partait pas encore pour le Tyrol......

Je tâchait aussi de voir si George Landry avait dit vrai ; si réellement il s'intéressait à moi... Mais je ne découvre pas grand chose !

Papa s'est levé et m'a demandé si je désirais faire un tour dans la sculpture...

Certes oui, je le voulais ! puisque M. Michel et M. de Ternau allaient nous accompagner.

Au lieu de regarder, papa s'est lancé dans une grande conversation politique à propos d'une maladresse que vient de faire un ministre, Je ne vois pas pourquoi il s'indignait autant ; il y a toujours ainsi une certaine somme de sottise qui flotte dans l'air, chacun en prend sa part, les ministres comme les autres.

Mais j'ai très volontiers laissé papa à son indignation, parce que, pendant ce temps-là, je possédais M. Michel pour moi seule.

Nous nous sommes mis à causer tous les deux comme chez Mme de Charmoy. Il se montre si simple, si jeune avec moi, que j'oublie toujours, pour ma grande tranquilité, qu'il est un homme célèbre.

Je voyais bien que l'on me regardait beaucoup, car je portais un amour de robe de printemps, gris très pâle. Déjà je l'avais remarqué quand je circulais avec papa ; et "mon succès", selon l'expression traditionnelle, m'avait alors laissée fort indifférente. Mais maintenant, à cause de lui, je me sentais contente d'être jolie.

Jeanne assure que les hommes—même les meilleurs— aiment toujours à être vus avec une femme que l'on remarque... pour le bon motif, bien entendu, comme dit Louise de Charmoy.

Nous avions commencé par causer sculpture ; mais j'ai été étonnée de m'apercevoir tout à coup que je lui parlais de nous, des enfants, de ce que je pensais, de mes livres préférés, lui demandant son opinion comme à un "vieil ami."

—C'est cela ! comme à un vieil ami, a-t-il répété, répondant à mon exclamation.

Il y avait une ombre sur son visage ; mais il me regardait très doucement.

(A suivre)